

# Charte du Bien-Être Animal

Zoothérapie



**Respect, équilibre et bientraitance partagée**

**4 Pattes vers 2 Mains**

Médiation par l'animal

## Préambule

Les animaux médiateurs sont des partenaires vivants, sensibles, engagés volontairement dans les activités de médiation animale. Leur bien-être physique, émotionnel et social est une priorité indissociable du cadre d'intervention. Cette charte vise à garantir le respect de leurs besoins fondamentaux tout au long de mes séances.

## 1. Temps et rythme des interventions

- Les animaux médiateurs ne participent qu'à un nombre restreint de séances par jour et par semaine, selon leur âge, leur condition physique et leur tempérament.
- Chaque séance inclut des temps de pause, d'observation et de repos adaptés.
- Les temps de transport, d'installation, de séance et de récupération sont pensés pour préserver leur équilibre.
- Aucun animal ne sera contraint de participer en cas de fatigue, de stress ou d'inconfort manifeste.

## 2. Observation du comportement animal

- Avant, pendant et après chaque séance, une observation attentive est réalisée pour évaluer l'état émotionnel et comportemental de l'animal (signes de stress, fatigue, évitemen...).
- Si un comportement inhabituel est détecté (abolements anxieux, apathie, agitation, évitemen...), la séance pourra être écourtée ou annulée.
- L'animal peut à tout moment se retirer de l'interaction s'il le souhaite.

## 3. Publics concernés

- Les séances sont construites pour être bénéfiques à la fois pour le public accompagné et pour l'animal.
- Le respect de l'animal est systématiquement rappelé aux participants.
- En cas de comportement inadapté ou dangereux envers l'animal (agitation brutale, cris, gestes violents...), la séance pourra être interrompue.
- Les interactions sont toujours encadrées et sécurisées par la zoothérapeute.

## **4. Lieux d'intervention et conditions d'accueil**

- Un espace calme, sécurisé et propre est requis pour accueillir l'animal dans de bonnes conditions.
- Une zone de repli ou de repos doit être accessible à l'animal durant toute la durée de l'intervention.
- L'animal doit pouvoir disposer d'eau fraîche et d'un tapis ou coussin personnel pour s'y installer librement.
- Le lieu d'accueil doit être exempt de produits dangereux, de bruit excessif et de situations anxiogènes pour l'animal.

## **5. Suivi vétérinaire et ostéopathique**

- Les animaux médiateurs de 4 Pattes vers 2'Mains bénéficient d'un suivi vétérinaire régulier : vaccination à jour, vermifugation, soins préventifs et bilans de santé.
- Un suivi ostéopathique est également effectué plusieurs fois par an pour prévenir les tensions liées à l'activité.
- En cas de doute sur la santé de l'animal, toute intervention sera suspendue.

## **6. Engagements du partenaire d'accueil**

En acceptant cette charte, l'établissement ou le particulier s'engage à :

- Respecter le rythme de l'animal et de la séance.
- Fournir un environnement sécurisé, calme et adapté.
- Faciliter l'accueil de l'animal en respectant ses besoins (eau, repos, retrait...).
- Coopérer en cas d'ajustement ou d'arrêt de séance pour préserver le bien-être animal.

## **Conclusion**

Cette charte est un engagement éthique fort, garantissant une relation harmonieuse entre l'humain et l'animal dans le cadre des séances de médiation. Elle reflète les valeurs de respect, d'écoute et de bientraitance qui fondent mon approche.

**Lucie Russo**

**Zoothérapeute – 4 Pattes vers 2'Mains  
945 route des Culées, 73140 Saint Martin d'Arc  
06 21 24 15 94**

**Personne bénéficiaire/institution ou  
responsable supervisant l'intervention**